

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 4

Artikel: Quelques données sur la Pologne forestière
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

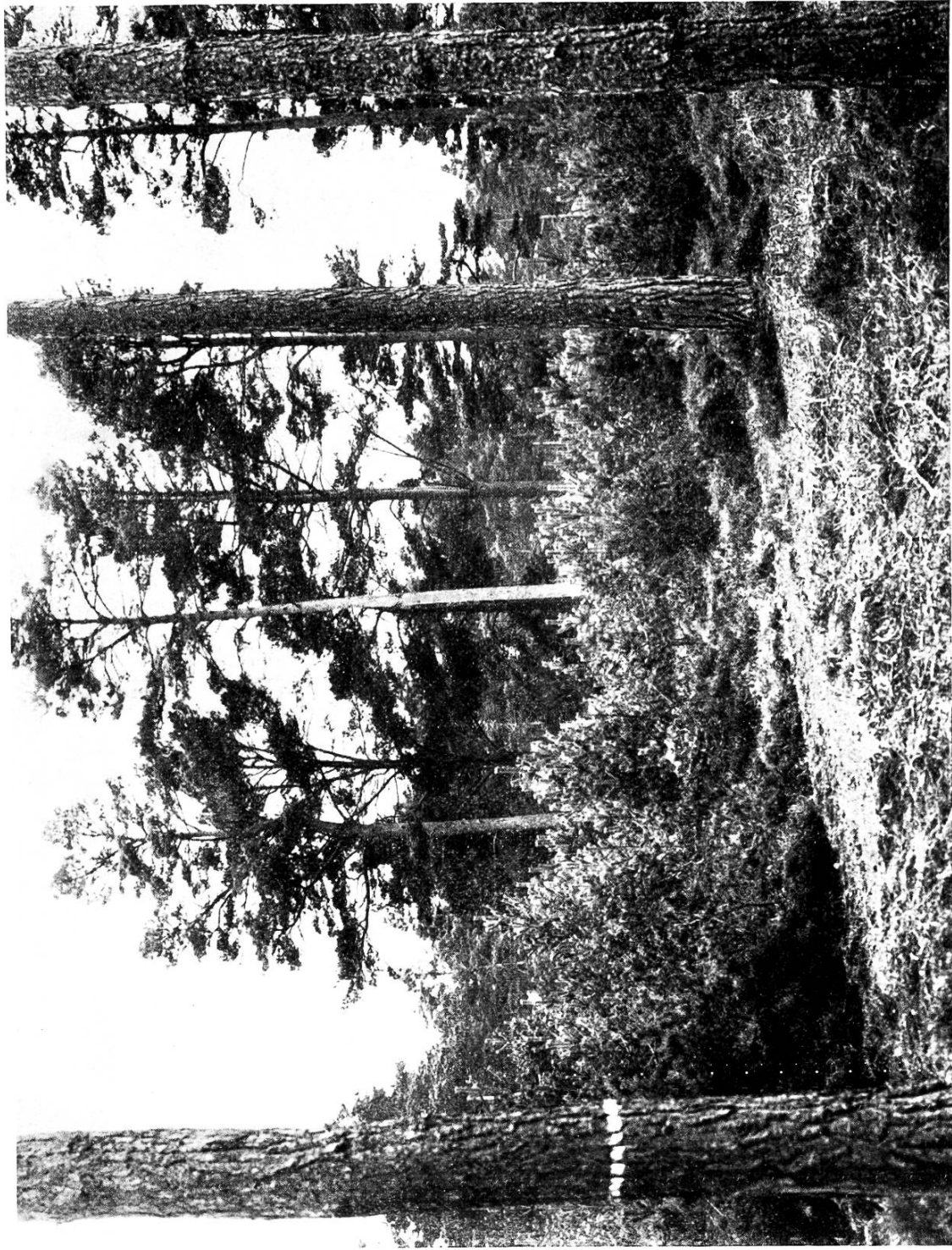
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

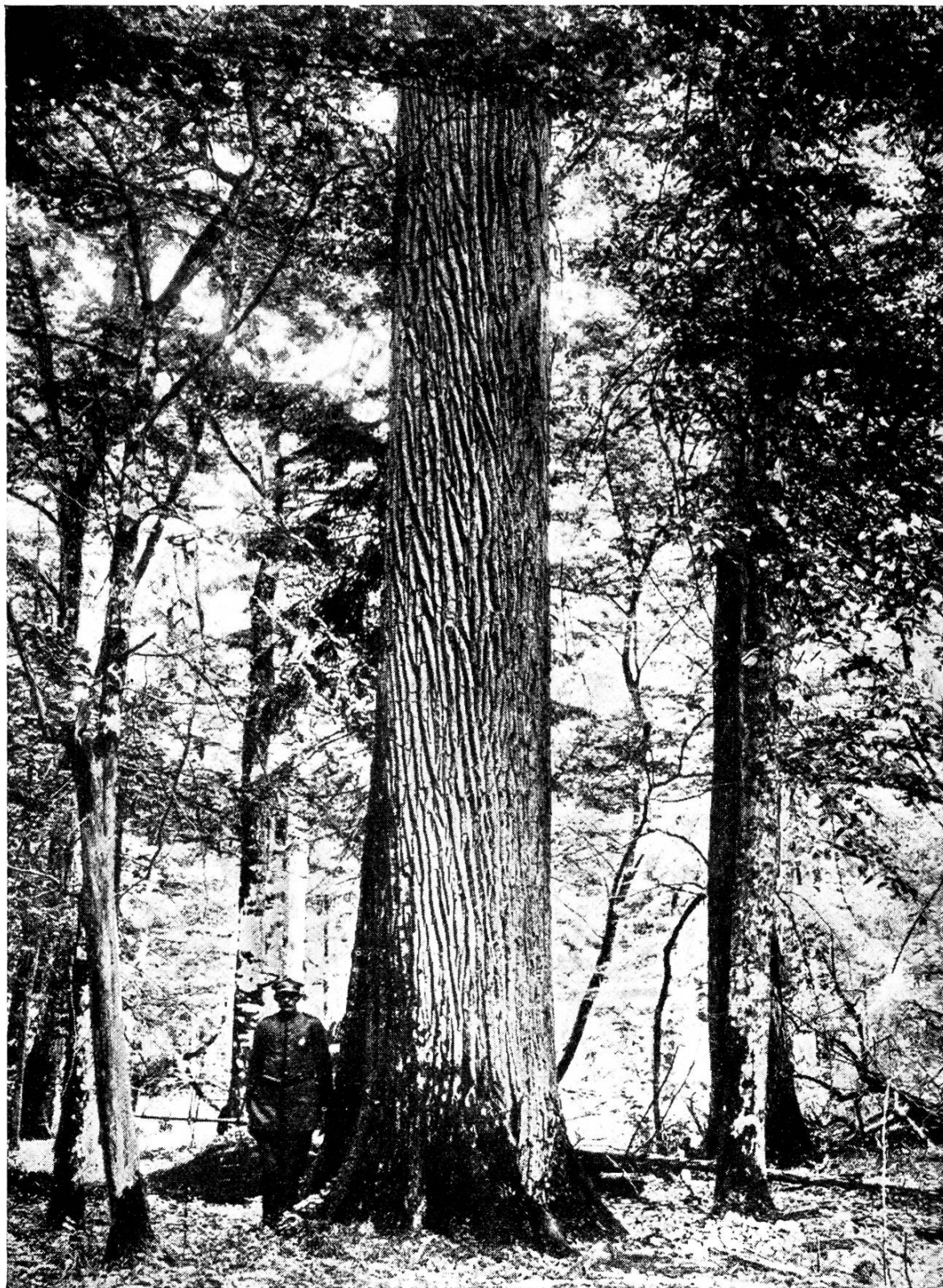
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. D. A. Grant, Nairn.

REBOISEMENT NATUREL DU PIN SYLVESTRE

dans un peuplement provenant de plantation sur des dunes de sable. Domaine de lord Cowdor, près de Nairn, en Ecosse.



DANS LE PARC NATIONAL DE BIELOWIEZA, EN POLOGNE.

Un chêne particulièrement remarquable, âgé d'environ 400 ans.

(Reproduction d'une illustration de la plaquette de J.-J. Karpinsky: *Forêt et parc national de Bielowieza*; Cracovie, 1930.)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

82^{me} ANNÉE

AVRIL 1931

N° 4

Quelques données sur la Pologne forestière.

Il est impossible de parler congrûment des forêts d'un pays sans les avoir visitées. Or, le soussigné n'a pas eu la chance, jusqu'ici, d'aller en Pologne, malgré tout le plaisir qu'il y trouverait et bien que plusieurs de ses fonctionnaires forestiers supérieurs l'y aient fort aimablement invité.

C'est dire que, dans les lignes qui vont suivre, il ne faut pas s'attendre à trouver la description de boisés, ou un essai de présentation de la sylviculture polonaise.

Nous avons simplement voulu attirer l'attention sur un pays dont le personnel forestier fait preuve d'une activité remarquable, et saisir l'occasion de signaler quelques publications dignes d'intérêt. A vrai dire, celles-ci sont rédigées en langue polonaise et, dame, les Suisses romands n'y voient goutte. Toutefois, des résumés ou des légendes en français permettent de s'orienter suffisamment.

Le Ministère de l'agriculture et des domaines de l'Etat a publié, en 1926, une plaquette de 75 pages (*Les forêts en Pologne*), en langue française et pourvue de deux excellentes cartes en couleurs, dans laquelle nous avons puisé surtout. Peu après, soit en 1928, a paru le tome I d'un ouvrage considérable sur « *Les forêts et la sylviculture en Pologne* ». Ce volume de 629 pages, orné de 137 illustrations, pourvu de nombreux plans et cartes, est dû à la plume de M. *Jan Miklaszewski*, le distingué directeur du département des forêts de la Pologne. Il est complet à souhait et permet une bonne orientation.

Ceci établi, abordons maintenant quelques côtés de l'économie forestière polonaise.

Et d'abord, **l'étendue des terrains boisés**. D'après les calculs du département des forêts du Ministère de l'agriculture, cette

superficie est de 8.944.000 ha, correspondant à un taux de boisement de 23 %. C'est presque exactement le taux de la Suisse (23,6 %).

L'étendue des forêts était beaucoup plus considérable au commencement du 19^{me} siècle. Pour l'ancien royaume de Pologne le taux de boisement, pendant la période de 1815—1824, s'élevait à 30,6 %, tandis qu'en 1922 il était tombé à 18,8 %. Cette diminution de la superficie boisée provient de plusieurs causes : les réformes agraires, l'abolition des corvées, les progrès du morcellement et de la colonisation, la liquidation des servitudes forestières, etc. Grâce à la surveillance assidue de l'Etat, depuis la guerre, ce mouvement de recul s'est considérablement ralenti.

Quoi qu'il en soit, la Pologne est aujourd'hui un des grands pays forestiers de l'Europe. Avec ses neuf millions d'hectares de forêts, elle occupe le 6^e rang (1^o Russie, 2^o Finlande, 3^o Suède, 4^o Allemagne, 5^o France, 6^o Pologne). Ses boisés ont une étendue neuf fois plus grande que ceux de la Suisse.

D'une façon générale, c'est dans la partie orientale du pays, tout le long de la frontière russe, que prédomine la forêt. Le taux de boisement le plus élevé se rencontre à la pointe sud-est du pays, à la limite de la Roumanie, sur la rive droite du Dniestr, dans les Carpathes.

Dans le centre, l'ouest et le nord-ouest, la forêt est beaucoup plus faiblement représentée; en particulier, les grands massifs forestiers manquent presque complètement.

L'étendue boisée moyenne par habitant est relativement élevée, soit de 33 ares (Suisse 25), ce qui explique sans autre le fait que la Pologne rentre dans la catégorie des pays exportateurs du bois.

Répartition des forêts entre les catégories de propriétaires.

Elle est la suivante :

Forêts domaniales	2.835.000 ha, soit 34 %
Autres forêts	6.108.000 » » 66 %

La statistique n'a pas encore établi, comme c'est le cas en Suisse, quelle est la répartition exacte des forêts non domaniales entre communes et particuliers. On sait cependant que la part des forêts communales est très faible (4 %) et, au contraire, très forte celle des forêts privées (62 %). Il s'agit ainsi d'une répar-

tition, entre les propriétaires, différant totalement de celle de la Suisse, où la forêt communale et corporative est prédominante (68 %).

En Pologne, notons que la grande propriété forestière privée est largement représentée. Ainsi 3976 propriétaires possèdent à eux seuls 3.656.000 ha de forêts, soit en moyenne 920 ha par propriétaire. Considérons ceux qui possèdent plus de 50 ha boisés : ils sont, au total, 13.230 et l'étendue moyenne de leur propriété boisée ressort égale à 306 ha.

Importance des essences forestières. Si l'on considère l'étendue totale de la sylvie polonaise, c'est le *pin sylvestre* qui y occupe la première place : à lui seul il recouvre 60 % de l'étendue totale. L'importance des autres essences est indiquée comme suit : *épicéa* (12 %), *sapin* (3 %), *chêne* (5 %), *autres feuillus* (20 %).¹ Parmi ces derniers, l'aune a une place relativement considérable, ce qu'expliquent sans autre la basse altitude d'une notable partie du pays, puis la forte proportion des terrains humides ou périodiquement inondés.

Production des forêts domaniales. Il ne saurait être question ici d'examiner la production des forêts particulières, au sujet desquelles, on le conçoit, les données statistiques manquent. Notons simplement que nombreuses sont celles pour lesquelles existe l'obligation légale de l'aménagement. En 1923, de l'étendue totale des forêts n'appartenant pas à l'Etat, 75 % étaient sous la surveillance des offices de protection des forêts. De ce nombre, 47 % étaient aménagées. Et il semblerait que ces travaux d'aménagement progressent de façon satisfaisante : tandis qu'en 1921, les plans d'aménagement approuvés s'appliquaient à une étendue de 113.000 ha, celle-ci était montée en 1923 à 690.000 ha.

On nous apprend encore que sur 100 ha de *forêts privées*, sous la surveillance des offices de la protection des forêts, il revient au régime de la futaie 83,8 % (par coupe unique 65,3 %,

¹ On remarque qu'en Pologne, la part des feuillus est presque exactement la même qu'en Suisse : 25 %. Par contre, elle diffère totalement quant aux résineux : chez nous, l'épicéa (40 %) l'emporte largement et la part du sapin est beaucoup plus forte, tandis que le pin n'est que faiblement représenté.

par coupe jardinatoire 18,5 %), à celui du taillis composé 1,1 % et à celui du taillis simple 15,1 %.

Mais revenons aux *forêts domaniales*. A la fin de 1924, toutes étaient aménagées.

Leur production moyenne pendant la période 1919 à 1923 a été la suivante :

	Production p. ha	Bois d'œuvre	Bois de feu
En 1919	3,14 m ³	40 %	60 %
1920	1,43 m ³	39 %	61 %
1921	3,04 m ³	48 %	52 %
1922	3,76 m ³	51 %	49 %
1923	2,92 m ³	52 %	48 %

Le Ministère de l'agriculture estimait, en 1926, la production totale annuelle des forêts de la République, comme suit :

Forêts domaniales	8.066.000 m ³ (2,85 m ³ p. ha)
» privées au-dessus de 50 ha	10.237.000 m ³ (2,42 m ³ » »)
» » au-dessous de 50 ha	3.110.000 m ³ (1,62 m ³ » »)
<i>Production totale</i>	<u>21.413.000 m³ (2,39 m³ p. ha)</u>

Et il relevait que le rendement financier des forêts domaniales a progressé, de 1921 à 1923, ainsi que le montrent les chiffres suivants :¹

	Revenu net par ha de surface forestière productive
En 1921	5,47 francs
1922	14,25 »
1923	14,95 »

Nous voilà encore bien loin du rendement net des forêts domaniales helvétiques, lequel en 1923 s'élevait à 94,80 fr. par ha.

Moyens de transport. La Pologne a l'avantage de posséder des moyens de communication très commodes pour le transport du bois; ce sont de nombreuses voies d'eau naturelles, navigables sur une longueur totale de 6.685 km; à celles-ci il faut ajouter 264 km de canaux navigables. Ces voies fluviales, qui relient les centres forestiers de production de l'est avec les marchés de l'Europe occidentale, ont joué avant la guerre un rôle important. En 1912, par exemple, la valeur du matériel ligneux transporté

¹ Dans la supposition que 1 zloty = 1 franc-or.

par la Vistule s'éleva à 22½ millions de roubles et celle du matériel transporté par le Niémen à 19 millions. Ces fleuves formaient les artères principales de l'exportation du bois polonais à l'étranger. Le coût du flottage d'un mètre cube par kilomètre était cinq fois moins cher que celui du transport par rail. Aujourd'hui, la différence est moins grande.

Depuis 1914, les transports par eau ont beaucoup diminué, les voies maritimes ayant été mal entretenues pendant la guerre et l'invasion; d'autre part, les frais de transport par chemin de fer ont considérablement baissé à l'époque de l'inflation.

Pendant ces dernières années, des arrangements commerciaux avec l'Allemagne et la Lithuanie ont rendu aux voies d'eau toute leur importance pour ce transport des bois.

Pour les transports par terre, le réseau des chemins de fer à voie normale et des bonnes routes est insuffisant, dans les régions de l'est. Là, il est indispensable d'étendre celui des chemins de fer forestiers à voie étroite. En 1924, celui-ci était de 1414 km, dont 440 km construits depuis la restauration de l'Etat polonais.

Consommation du bois. Les données statistiques sur ce sujet manquent de base précise. A en croire les publications sus-indiquées, la consommation moyenne par habitant (population totale : 29 millions d'âmes) serait de 0,75 m³. Ce chiffre, inférieur à celui d'avant-guerre et qu'expliquent l'appauvrissement général de la population, puis les difficultés économiques d'après-guerre, ce faible taux procure à la Pologne l'occasion de développer son commerce d'exportation. Pendant quelques années, les ravages causés, sur une échelle effrayante, par le bombyce moine (Nonne) et divers bostryches sont venus augmenter sensiblement les possibilités d'exportation.

Les indications relatives au commerce et à l'industrie du bois manquent de clarté; aussi nous bornerons nous à quelques sommaires données. L'industrie de la cellulose, produisant environ 30.000 tonnes par an, est encore loin de la possibilité d'utiliser totalement la production de bois de râperie, dont les deux tiers sont exportés à l'étranger, à l'état brut. Par contre, l'industrie de la distillation sèche du bois est importante, grâce à une usine

installée près de Bielowieza — la plus grande en Europe — qui compte 120 grandes cornues de la capacité de 5 m³ chacune.

La production des sciages occupe, tant en ce qui concerne la quantité que la valeur, la première place dans le débit du bois.

(A suivre.)

H. Badoux.

Inondations, régime forestier et législation.

(Suite et fin.)¹

Des réformes d'ordre économique, ou législatif, sont aussi en ce moment préconisées par la voie de la presse.² Elles nous paraissent pouvoir se grouper en deux grands courants :

a) Les idées à caractère étatiste de l'Administration des eaux et forêts et notamment de son Directeur général, M. Carrier, à Paris, soit :

1. La soumission au régime forestier de toutes les forêts privées rentrant dans les zones de protection des bassins de réception des principales rivières.
2. L'exonération d'impôts pour toutes les plantations, sous la réserve que pendant un délai de trente ans, elles seront soumises à un régime forestier spécial dépendant du Service des eaux et forêts.
3. Augmentation du domaine forestier de l'Etat par l'achat de forêts particulières. Un crédit de 120.000.000 fr.³ a même été voté récemment dans ce but par les Chambres.

A ce sujet, M. le Directeur des forêts Carrier préconise le boisement des 1,5 millions d'hectares en friches qui existent encore actuellement en France. Les inondations graves ne se produisant qu'à intervalles relativement éloignés, on aurait le temps de les atténuer par la création de jeunes forêts sur une surface considérable, ce qui modifierait certainement avantageusement le régime des eaux.

¹ Par suite de diverses circonstances, cet article, qui a été écrit au printemps de 1930, n'a pu paraître que longtemps après.

² Voir le *Journal*, de Paris, du 8 mars 1930, et divers numéros, de décembre 1929 à mars 1930, du journal *Bois et Résineux*, à Bordeaux.

³ Il s'agit naturellement de francs français.